

21 NOV. 2011

21 NOV. 2011

ORDONNANCE S/REQUETE
NOMINATION COMMISSAIRE
POUR L'EMISSION
D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES
APDG INVESTISSEMENTS

636
COPIE

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE
POUR L'EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Article L. 228-39 du Code de commerce

La soussignée :

La société APDG INVESTISSEMENTS,
Société par actions simplifiée au capital de 530 000 euros
Dont le siège social est Parc d'activité du Moulin Neuf - 1 rue Mickaël Faraday, 44800 ST
HERBLAIN
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 537 844 243

Représentée par son avocat :

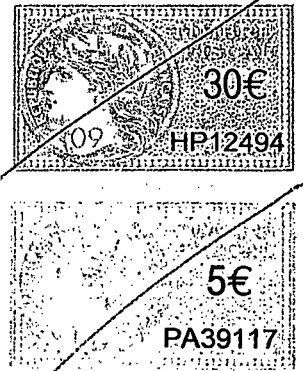
Maître Sonia NICOLAE
Avocat associé de la SCP GUEGUEN AVOCATS
Société d'avocats inscrite au barreau de NANTES
Domiciliée 100 rue du Leinster - 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
(case palais 53)

Tel : 02 40 29 31 20

Fax : 02 40 74 01 23

Déposé au Greffe

le 21 NOV. 2011

sous le N° 3112524
RCS N° MB 2717A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

Les associés et dirigeants de la société APDG INVESTISSEMENTS envisagent de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions de la société pour un montant total de 160 000 € au profit d'investisseurs financiers.

En tant que de besoin, dans la mesure où la société a moins de deux ans d'existence, la soussignée entend que la décision de l'émission de l'emprunt obligataire soit précédée, conformément aux dispositions de l'article L. 228-39 du Code de commerce, d'une vérification de l'actif et du passif de la société dans les conditions prévues aux articles L. 225-8 et L. 225-10 dudit code.

REQUETE

C'est pourquoi la requérante a l'honneur de vous demander,

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-39 du Code de commerce, de bien vouloir désigner un Commissaire ad hoc chargé de vérifier l'actif et le passif de la société APDG INVESTISSEMENTS dans les conditions prévues aux articles L. 225-8 et L. 225-10 du Code de commerce et d'en faire rapport.

Compte tenu de la présence d'investisseurs dans cette opération, de l'aspect technique du processus engagé et des courts délais de réalisation, la soussignée a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner un Commissaire ayant l'habitude de telles missions.

Première page,

Déposé au Greffe
le 1^{er} NOV. 2011
à 14h 30

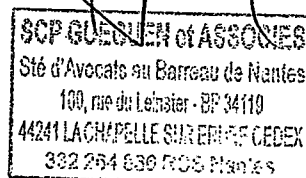
A cet égard, le requérant a l'honneur de vous demander respectueusement, qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner :

- **La société BDO Nantes**
représentée par Monsieur Benoit LEGENDRE
7 allée Alphonse Fillion
BP 22417
44124 VERTOU CEDEX

qui compte tenu de sa longue pratique de missions d'audit et de commissariats lui parait répondre aux missions ci-avant définies.

Fait à LA CHAPELLE SUR ERDRE
Le 21 novembre 2011

Me Sonia NICOLAE



Deuxième page,

ORDONNANCE

Nous, Philippe THIBAUT,

Président du Tribunal de commerce de NANTES

Assisté de Madame Marielle MONTFORT, Principal Greffier,

Vu la requête présentée par

La société APDG INVESTISSEMENTS,

Société par actions simplifiée au capital de 530 000 euros

Dont le siège social est Parc d'activité du Moulin Neuf - 1 rue Mickaël Faraday, 44800 ST HERBLAIN

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 537 844 243

Représentée par Maître Sonia NICOLAE

SCP GUEGUEN AVOCATS

Société d'avocats inscrite au barreau de NANTES

Domiciliée 100 rue du Leinster - 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Vu les dispositions des articles L. 228-39, L. 225-8 et L. 225-10 du Code de commerce et des dispositions de l'article 169 du décret n°67-236 du 23 mars 1967

Désignons :

- **La société BDO Nantes**
représentée par Monsieur Benoit LEGENDRE
7 allée Alphonse Fillion
BP 22417
44124 VERTOU CEDEX

en qualité de commissaire ad hoc, lequel aura pour mission d'apprécier l'actif et le passif de la société APDG INVESTISSEMENTS et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

NANTES, le 21 novembre 2011

Le Principal Greffier,
Marielle MONTFORT



Le Président,
Philippe THIBAUT



Pour copie conforme



٢٥